



Conditions Générales d'utilisation du Porte Monnaie Electronique Société GAIA CONCEPT MENNECHY CHEVANNES

La société Gaia Concept Mennechy Chevannes met à la disposition de ses clients un Porte Monnaie Electronique intitulé ci-dessous PME.

Tout client du Golf de Mennechy Chevannes peut souscrire à un PME.

La mise en compte sur ce PME est possible lors de la première mise en compte.

Le rechargement du PME déjà créé ne peut être réalisé que lorsque le PME contient moins de 10 €.

Le client ne peut verser sur son PME que les montants suivants :

40 €, 90 €, 150 €, 250 € ou 400 €.

Le chargement du PME permet d'obtenir un tarif préférentiel sur le prix d'un jeton de practice selon le tableau suivant :

Pour une mise en compte de 40 €, un seau de balles au practice = 2,60 €

Pour une mise en compte de 90 €, un seau de balles au practice = 2,50 €

Pour une mise en compte de 150 €, un seau de balles au practice = 2,40 €

Pour une mise en compte de 250 €, un seau de balles au practice = 2,20 €

Pour une mise en compte de 400 €, un seau de balles au practice = 2,20 €

Le prix du seau de balle est maintenu jusqu'à épuisement des € ainsi mis en compte.

Lors du rechargement suivant, le prix du seau de balle est établi sur la base de la tranche du dernier rechargement. Au practice, les € sont automatiquement débités lors de la lecture du code barre de la carte du PME et de la remise du seau de balle par la machine.

Les fonds ainsi versés sont utilisables sans durée et uniquement au golf et restaurant de Mennechy Chevannes.

Le PME créé ou rechargé au Golf de Mennechy Chevannes ne fonctionne pas sur les golfs du réseau GAIA CONCEPT ou sur les golfs du réseau LeClubGolf.

Les fonds peuvent être utilisés sur l'ensemble des produits Golf, Boutique, Bar et Restaurant du golf de Mennechy Chevannes à l'exclusion des produits suivants :

Repas de groupe (plus de 6 personnes) Abonnement annuels, Licence Association Sportive, Licence FFGolf, Carte Gold et Carte Classic, frais de prélèvements et Matériel de golf de plus de 400 € (drivers, séries et chariot électrique)

Les € sont débités à l'accueil, au bar et au restaurant après présentation du PME et après acceptation du client. Un ticket est remis après chaque transaction avec les informations légales de la vente et avec un relevé des € restants sur le PME du client.

Au practice, aucun reçu n'est délivré et le relevé des € restants est affiché sur l'écran LCD du distributeur.

Le client a également accès à un suivi des opérations sur son PME sur son accès client :

Site golf de Chevannes Mennechy : www.golfdechevannes.fr Onglet "Réservez vos départs"

Une fois le nom en majuscule et le numéro de client renseigné cliquez sur l'onglet "Mon Compte"

En cas de perte ou d'utilisation frauduleuse du PME, le client peut :

Soit avertir le plus rapidement l'accueil du Golf qui bloquera le PME

Soit faire opposition directement sur l'accès Client sur le site internet.

Dans les deux cas, le PME est instantanément mis en opposition.

Le golf redonnera un nouveau PME avec un nouveau code au client après l'opposition du PME initial.

Pour toutes réclamations merci de vous adresser à Stéphane Imbertie directeur du Golf.



Retrouvez-nous sur
gaiaconcept.fr
Votre boutique en ligne
clubdiscount.fr

GAÏA CONCEPT MENNECHY CHEVANNES - Chemin de l'Avenue - 91750 CHEVANNES

Tél. : 01 64 99 88 74 - Fax : 01 64 99 88 67

E-mail : legolfdechevannes@wanadoo.fr